

## M11-Saint-Marcouf (50)

La Réserve Bernard Braillon / Île de Terre de Saint-Marcouf (50) Réserve de St-Marcouf  
 Nom : M11 / St-Marcouf Commune (Dpt) : St-Marcouf-de-l'Isle Date de  
 création : 1960 Statut : Domaine privé de l'état Conservateur : Gérard  
 Debout Superficie : 3,5 ha Milieu principal : Île Statut : ZPS, ZICO  
 Présentation générale L'Île de Terre, une des deux Îles Saint-Marcouf, est actuellement en réserve conventionnée ; elle est désignée sous le nom réserve Bernard Braillon, en l'honneur de son premier conservateur, ancien président du GONm.

Les Îles Saint-Marcouf ne faisaient partie d'aucune commune de France jusqu'au 30 Avril 1987, date à laquelle le rattachement à la commune de Saint-Marcouf dans le département de la Manche a été prononcé par arrêté préfectoral. Le Propriétaire du site est l'État : l'île appartenant au domaine privé de l'État, a été affectée au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par arrêté du 30 Novembre 1897, faisant suite au décret du 28 Mars 1894. L'île n'est pas cadastrée ; sa superficie est de 3 ha 40

La réserve conventionnée a été créée le 11 Juillet 1967 par autorisation du Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle à la SEPNBC, confirmée et transférée au GONm par lettre du Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle en novembre 1982, confirmée le 25 octobre 1988 par une Convention de Gestion étendue par un avenant en date du 2 mars 1990.

Le conservateur est Gérard Debout ; le garde-animateur est Régis Purene.

L'accès à l'île est interdit toute l'année.

L'île du Large appartient aussi au domaine privé de l'État ; son accès intérieur est interdit par arrêté municipal, pour raisons de sécurité. Les autres statuts de l'archipel sont les suivants :

- Site classé : arrêté du 28 Décembre 1981.
- Réserve de chasse par arrêté du 30 Juin 1972.
- Périmètre maritime en réserve de chasse maritime par arrêté interministériel du 25 Juillet 1973.
- Site ZICO, désigné par la FRANCE auprès de la CEE comme Zone de Protection Spéciale (catégorie a).

Intérêt écologique général Seules îles véritables de la Manche orientale, les deux îles Saint-Marcouf sont des pointements gréseux (grès armoricain ordovicien), seules parties émergées d'un haut fond parallèle à la côte qui se prolonge vers le sud-est par le Banc du Cardonnet. Leur estran est très réduit ; sur certains secteurs, se trouvent cependant de petites plages de galets.

Sur l'Île de Terre, on trouve les ruines d'une batterie de côte avec un corps de garde. L'île du Large est entièrement occupée par un fort.

Botanique La végétation est dominée par les lavatères ; celles-ci, selon les aléas climatiques (froid, sécheresse) peuvent entièrement disparaître et repousser ensuite en quelques mois.

- La flore comprend 26 espèces de phanérogames :
- cinq de ces espèces sont des vivaces prairiales banales,
  - douze sont des nitrophiles essentiellement annuelles,
  - les neuf dernières sont des littorales halophiles.

Certaines des plantes de cette dernière catégorie sont proches de leurs limites biogéographiques nord-orientales : *Lavatera arborea*, *Spergularia rupicola*, *Cochlearia officinalis*, *Suaeda fruticosa*.

Sur l'Île du Large, il faut signaler le beau développement de fourrés à *Suaeda vera*.

Sur l'Île de Terre, des coulemelles déguenillées ont été découvertes à quelques occasions fin octobre, début novembre.

Mammalogie Lapin de garenne : il a été introduit intentionnellement et "clandestinement" en 1987 ; en butte aux goélands d'une part et au manque de nourriture, il n'a pas été réobservé depuis 1990.

Rat surmulot : particulièrement abondant au début du XX<sup>e</sup> siècle, n'a pas été observé au moins depuis les années 1970 (Debout 1986). Une recherche spécifique réalisée en 1991 confirme cette absence : le cas des Îles Saint-Marcouf est un des rares exemples de disparition de l'espèce d'un site où elle était bien implantée.

Ragondin : un présent depuis 2003.

Intérêt ornithologique Il faut d'emblée souligner la conjonction de plusieurs facteurs favorables à l'implantation d'une avifaune riche :

- Les deux îles sont les seules de la Manche orientale ;
- Ces deux îles sont sans rats, ce qui est exceptionnel pour des îles de cette surface, relativement proches de la côte,
- L'accès à ces deux îles est interdit : la tranquillité ainsi induite est une cause majeure de la bonne santé des colonies d'oiseaux de mer.

## Nidification

Présentation Saint-Marcouf abrite la principale colonie française de grand cormoran, c'est une des principales colonies de la population maritime européenne dont le taux de croissance est considérablement plus faible que celui des populations continentales.

Il faut y ajouter la nidification du cormoran huppé, qui est là en limite de répartition puisque, en allant vers le Nord-est, les colonies les plus proches sont celles du Nord-est de l'Angleterre.

Enfin, une densité exceptionnelle de goélands nicheurs : marin, brun et argenté. Cette forte implantation explique sans doute l'attraction qu'exercent les îles sur les oiseaux. Nous en voulons pour preuve la présence régulière du fou de Bassan et l'implantation récente (en 1993) de l'aigrette garzette nicheuse.

Cette forte implantation explique aussi très vraisemblablement la disparition des rats, ce qui rend possible la nidification d'autres espèces (sensibles à la prédation des rats) comme le pétrel-tempête et le macareux moine vus à l'Île de Terre de Saint-Marcouf ou à ses abords immédiats.

Nidification L'espèce-phare du site est le grand cormoran, espèce en voie de disparition en France à la fin des années 1960 et pour qui la réserve a été créée. Après une augmentation spectaculaire des effectifs nicheurs, ceux-ci peuvent être considérés comme stables depuis 1988. Cette stabilisation, entièrement naturelle s'explique par des phénomènes écologiques densité-dépendants et ne sont pas dus à des interventions humaines. Le pic du nombre de nicheurs a été atteint en 1976 (3235 couples pour cinq espèces). Les diverses mesures de la diversité biologique de l'île de Terre illustrent parfaitement le net succès de la mise en réserve : cela balaie les objections de certains déclarant que c'était une réserve à "goélands" puis à "cormorans" quand ces deux groupes d'espèces sont successivement en butte à des opinions défavorables. La présence des goélands n'a pas empêché les effectifs de cormorans de s'accroître, ni empêché d'autres espèces de s'installer durablement. Les goélands ont même exercé un effet attractif en cristallisant l'installation des nouvelles espèces.

Nous en concluons que les espèces sensibles au dérangement ne sont pas affectées par les goélands quand il n'y a pas dérangement d'origine humaine.

Autrement dit, la mise en réserve se limitant à une interdiction d'accès, a réellement eu un effet positif. En "laissant faire la nature" (c'est à dire en soustrayant, autant que faire se peut, le site aux activités humaines), le peuplement s'est rééquilibré. Cela ne devrait pas étonner outre mesure : les espèces adaptées à la nidification en colonies plurispécifiques ont évidemment intégré les problèmes que peuvent poser la coexistence avec des espèces prédatrices ; les observations que nous menons à Saint-Marcouf le montrent bien tant pour le grand cormoran que pour l'aigrette garzette : ces oiseaux savent parfaitement se défendre face aux goélands &hellip; tant qu'ils ne sont pas dérangés.

Le problème pour ce type de colonies est donc bien de supprimer un facteur que l'évolution n'a pas eu le temps de prendre en compte pour ces espèces, c'est-à-dire le dérangement fréquent dû aux débarquements humains.

Période internuptiale

Présentation Méconnue jusqu'au début des années 1980, l'importance des Îles Saint-Marcouf comme site d'hivernage commence à être mieux appréciée.

Il a fallu pour cela programmer des visites hivernales sur le site, ce qui n'est pas toujours aisé eu égard aux conditions météorologiques et aux possibilités d'accostage.

Hivernage Les principales espèces hivernantes sont les deux espèces de cormoran, le héron cendré, des limicoles et, en particulier, l'huîtrier-pie, le tournepier à collier, le bécasseau violet, et des laridés.

Le grand cormoran se rassemble en grand nombre chaque soir sur l'île et il semble que quelques centaines d'individus y soient régulièrement présents : le maximum recensé est de 800 individus en décembre 1990.

Le cormoran huppé est lui aussi présent en nombre puisque 350 à 400 individus y ont été recensés au crépuscule en décembre. Il faut souligner là encore, l'importance de Saint-Marcouf pour cette espèce puisque l'archipel est le

dortoir le plus oriental en Manche ; il faut se rendre en Écosse ou en Norvège pour retrouver des dortoirs d'une telle densité.

150 à 200 eiders à duvet sont présents en hiver, petit pingouin et guillemot de Troïl sont réguliers aux abords des îles.

Avec plus de 100 tournepierres à collier (et jusqu'à 170 au passage) avec plus de 100 bécasseaux violet (et une présence régulière d'août à mai), l'archipel présente une importance nationale pour ces deux espèces.

Enfin, l'archipel est un très important dortoir de laridés puisque 30 000 goélands essentiellement argentés l'utilisent en période interuptiale ;

**Escale migratoire** Plusieurs espèces ont été observées sur l'archipel ; parmi elles, les plus remarquables sont la cigogne blanche, la spatule blanche et le faucon pèlerin. Plus régulièrement, sont notés le courlis corlieu, les chevaliers gambette et guignette. Un certain nombre de passereaux font aussi escale sur l'archipel.

#### Principes de gestion

Le problème essentiel de gestion est l'extrême sensibilité du grand cormoran et de l'aigrette garzette au dérangement. Dès qu'il y a débarquement sur l'île, les nicheurs décollent laissant les œufs ou les jeunes poussins à découvert. Ces derniers sont alors en butte aux conditions atmosphériques (pluie ou trop fort ensoleillement) et surtout deviennent la proie facile des goélands qui en profitent pour piller les nids. Il est donc impératif qu'aucun débarquement, autre que ceux qui nécessitent le suivi scientifique, ne puisse avoir lieu sur les îles.

Ceci limitera en outre le risque de réinfestation par les rats, risque qui s'accroît corrélativement avec la baisse du nombre de goélands nicheurs.

L'essentiel de nos actions a consisté à publier et afficher des avis dans les capitaineries des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Carentan, Grandcamp rappelant aux plaisanciers l'interdiction de débarquer. Des panneaux ont été posés sur les îles. Des articles de presse paraissent chaque année pour renouveler l'information. Le garde se rend le plus souvent possible aux Îles pour vérifier que les interdictions sont respectées. Jusqu'en 1990, l'accès était interdit seulement en période de reproduction. Depuis, par décision du gestionnaire et en accord de Monsieur le Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle, l'accès est désormais interdit toute l'année.

L'essentiel des besoins relève de la surveillance qui sera de plus en plus nécessaire avec le développement de la plaisance : un emploi est indispensable. Gérard Debout